

DOSSIER DE PRESSE

Le 19 Mai 2020

Coronavirus : tous mobilisés pour casser les chaînes de contamination en Occitanie

La sortie progressive du confinement s'accompagne d'un dispositif de dépistage organisé dans chaque département avec l'ensemble des professionnels de santé, les services de l'Assurance Maladie et de l'Etat (ARS et Préfectures). Avec les citoyens, nous sommes tous mobilisés pour casser les chaînes de transmission d'un virus qui est toujours actif ici en Occitanie. Mode d'emploi et bons réflexes pour tous.

Garder le réflexe des gestes barrières

Le virus Covid-19 est toujours actif en Occitanie comme partout en France. La sortie progressive du confinement entraîne mécaniquement une hausse des contacts et donc une hausse du nombre de contaminations potentielles.

La vigilance doit rester la règle pour tous. Le respect strict des gestes barrières et de distanciation physique prend d'autant plus d'importance au cours des prochaines semaines.

Ces réflexes de protection doivent s'inscrire dans la durée parmi les habitudes de vie de chacun d'entre nous, y compris via le port du masque dans certaines situations.



Ne pas renoncer aux soins

En complément de ces réflexes de prévention, tous les professionnels de santé sont mobilisés pour assurer la continuité des soins nécessaires aux personnes malades. C'est un besoin essentiel en médecine générale comme en médecine spécialisée, pour les soins infirmiers et pour tous les soins courants comme à l'hôpital. Cette prise en charge est indispensable pour toutes les personnes atteintes de maladies chroniques, qui seraient en danger en cas de renoncement aux soins. C'est important pour tous, de la vaccination des jeunes enfants jusqu'au suivi régulier des personnes âgées. Les professionnels et les établissements ont développé l'accès à la télémédecine et se sont organisés pour prendre en charge les patients sur place en toute sécurité.

.../...

Consulter un médecin dès les premiers symptômes suspects

Pour éviter toute reprise épidémique, un dispositif de dépistage est déployé dans chaque département. L'objectif est de proposer très rapidement un test de dépistage à toutes les personnes qui présenteraient de premiers symptômes suspects et à toutes celles qui auraient été en contact avec des personnes malades.

En cas de symptômes mêmes légers qui font penser au Covid-19 (toux, fièvre, maux de tête, courbatures...), le premier réflexe indispensable est donc de contacter rapidement son médecin traitant ou en son absence un médecin généraliste à proximité. A défaut, il faut appeler le 15. C'est le réflexe à avoir face à l'apparition de tout signe de gravité comme des difficultés respiratoires.

C'est le médecin qui décide lors d'une consultation si un patient doit être testé. Chaque test de dépistage fait ainsi l'objet d'une première prescription médicale. Si jamais les symptômes sont détectés lors d'un passage à l'hôpital, celui-ci fera la prescription de test et organisera le lien avec le médecin traitant. Si vous avez été en contact étroit avec une personne malade, vous serez informé directement par la plateforme de l'Assurance Maladie, ce qui vous permettra de prendre rendez-vous auprès d'un lieu de dépistage pour réaliser un test, et de retirer des masques chirurgicaux auprès de votre pharmacie.

Tester pour casser la chaîne de contamination du virus

A ce jour, plus de 430 sites de prélèvement accueillent les patients ayant une prescription médicale ou les personnes ayant été identifiées comme contact d'une personne malade. Une cartographie interactive sur le site Santé.fr permet de trouver le lieu de prélèvement le plus proche de son domicile.

Ces prélèvements sont réalisés par les laboratoires de biologie médicale, les établissements hospitaliers, ou au sein de lieux de consultation dédiés Covid-19. Certains professionnels libéraux (médecins et infirmiers) peuvent également intervenir à domicile quand la situation l'exige. Tous utilisent actuellement des tests virologiques RT-PCR (prélèvements dans le nez) qui permettent de déterminer la présence ou non du virus à un instant donné.

A partir de l'échantillon biologique prélevé, l'analyse permet de détecter en quelques heures la présence du génome viral spécifique du Covid-19 et ainsi de déterminer s'il y a infection virale. En Occitanie, 36 laboratoires publics et privés sont mobilisés pour analyser jusqu'à 20 000 tests par jour et donner les résultats en moins de 24 heures. Cette très forte capacité régionale a déjà permis de réaliser en Occitanie depuis fin mars près de 25 000 tests de dépistage organisés dans 200 établissements d'hébergement pour personnes âgées. Près de 20 000 tests sont déjà réalisés toutes les semaines et ce nombre augmentera en fonction des besoins sans aucune difficulté.

TESTS DIAGNOSTIQUES VIROLOGIQUES (RT-PCR)

- **Principe du test** : Détecter la présence du virus
Suis-je aujourd'hui infecté ?
- **Objectif** : **CASSER LA CHAÎNE DE TRANSMISSION**
Diagnostiquer les malades pour les isoler individuellement
- **Population concernée** :
 - Toute personne présentant des symptômes
 - Toute personne ayant été en contact étroit avec une personne malade
- **Prélèvement** :
 - Sur prescription médicale uniquement
 - Prélèvement par un professionnel de santé



Chiffres-clés en Occitanie

- **16586** tests ont été réalisés du 13 au 17 mai inclus en Occitanie.
- Sur cette même période, **225** résultats positifs ont été signalés.

.../...

Identifier rapidement les personnes contacts

Pour casser les chaînes de transmission, il est important d'identifier et d'isoler au plus vite les personnes potentiellement malades et contagieuses. Si une personne est testée positive, il est aussi indispensable de recenser l'ensemble des personnes qui auraient été en contact rapproché avec elle, au cours des jours précédant l'apparition des symptômes. L'objectif est qu'elles observent une période d'isolement à leur domicile et de les inviter à se faire tester, soit immédiatement si elles ont des symptômes, soit au bout de 7 jours si elles n'en ont pas afin de laisser passer la période d'incubation. Les personnes malades comme les personnes contact ont accès à des masques chirurgicaux qui leur sont délivrés par le médecin traitant ou par la pharmacie d'officine.

Les médecins généralistes sont les premiers maillons de cette recherche des contacts potentiels. Les équipes de l'Assurance maladie prennent le relais via des plateformes d'appel déployées dans chaque département pour compléter si besoin l'identification des cas contacts et d'autre part pour appeler toutes les personnes identifiées afin de leur transmettre toutes les informations utiles et ainsi éviter qu'elles ne contaminent d'autres personnes. L'Agence régionale de santé est mobilisée sur les cas les plus complexes, dès l'apparition de plusieurs cas groupés ou dans les lieux de vie collectifs ou pour les groupes spécifiques susceptibles de faire l'objet de dépistage systématique (EHPAD, établissements de santé, milieu scolaire par exemple).

Assurer un suivi des personnes isolées

Des mesures d'isolement seront prescrites par les médecins pour casser la chaîne de contamination. Elles peuvent s'exercer au sein du foyer ou, si ce n'est pas possible, dans des lieux mis à disposition par les Préfets. Pour les personnes malades, l'isolement doit être respecté jusqu'à guérison, 2 jours après la fin des symptômes. Pour les « cas contacts », même négatifs, cette durée est de 14 jours après le dernier contact avec la personne infectée et elle s'accompagne d'une surveillance quotidienne d'apparition de symptômes.

Les personnes en isolement bénéficient d'un suivi médical par leur médecin traitant. Elles bénéficieront également d'un suivi téléphonique régulier par l'Agence régionale de santé pour que chaque personne puisse bénéficier d'un accompagnement individuel. Enfin en cas de difficulté sociale, logistique ou psychologique, elles peuvent bénéficier d'un appui à l'isolement organisé par la Préfecture de département, qui a mis en place une cellule territoriale d'appui à l'isolement.

Les signataires de ce dossier de presse ont mis en place un comité de liaison qui leur permet de suivre la mise en place de ce dispositif au niveau de l'ensemble de la région Occitanie.

La sécurité des Français est notre priorité. Tous les acteurs de santé sont mobilisés avec les citoyens pour protéger, dépister et soigner les personnes qui pourraient être contaminées.

La réussite de cette mobilisation dépendra de l'engagement responsable et solidaire de chacun d'entre nous : les mesures de tests comme d'isolement reposent sur le volontariat des personnes concernées.

La santé de chacun est entre les mains de tous.

EN RÉSUMÉ

1 J'ai des symptômes du COVID-19

Jour J



Je ressens des symptômes du COVID-19
(toux, fièvre, nez qui coule, perte de goût ou d'odorat)



J'appelle un médecin dès le début des symptômes.
Il me prescrit test, masque et arrêt de travail



Je m'isole chez moi
Je porte un masque



Je prends RDV pour un dépistage COVID



Je me présente au lieu d'examen,
avec ma carte Vitale, avec ma prescription médicale et avec un masque



Un professionnel de santé me fait le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats de mon test COVID-19



Mon test est positif
Je suis porteur du COVID-19
L'Assurance maladie me rappelle et appelle mes « personnes contact » pour les informer des consignes à suivre



Mon test est négatif
Je ne suis pas porteur du COVID-19

Je m'isole chez moi jusqu'à ma guérison complète
Si mes symptômes s'aggravent, j'appelle le 15 (ou le 114)

Fin de l'isolement : je ne suis plus isolé et peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières

Je romps l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison



EN RÉSUMÉ

2 Mon test COVID-19 est positif

Jour J



Le résultat de mon test est positif
Je suis atteint du COVID-19



Je m'isole à mon domicile
Je porte un masque en présence
d'autres personnes



Je surveille mon état de santé
et l'apparition de symptômes
(prise de température quotidienne)



Si j'ai des difficultés à respirer,
j'appelle immédiatement
le 15 (ou le 114)

J +1



Je suis contacté pour identifier les personnes
que j'ai pu contaminer (« personnes contact »)

1. Par mon médecin
Personnes-contacts
familiales

2. Par l'Assurance Maladie
Autres personnes-contacts

Je m'isole jusqu'à la guérison
(Au moins 48h après les derniers symptômes)



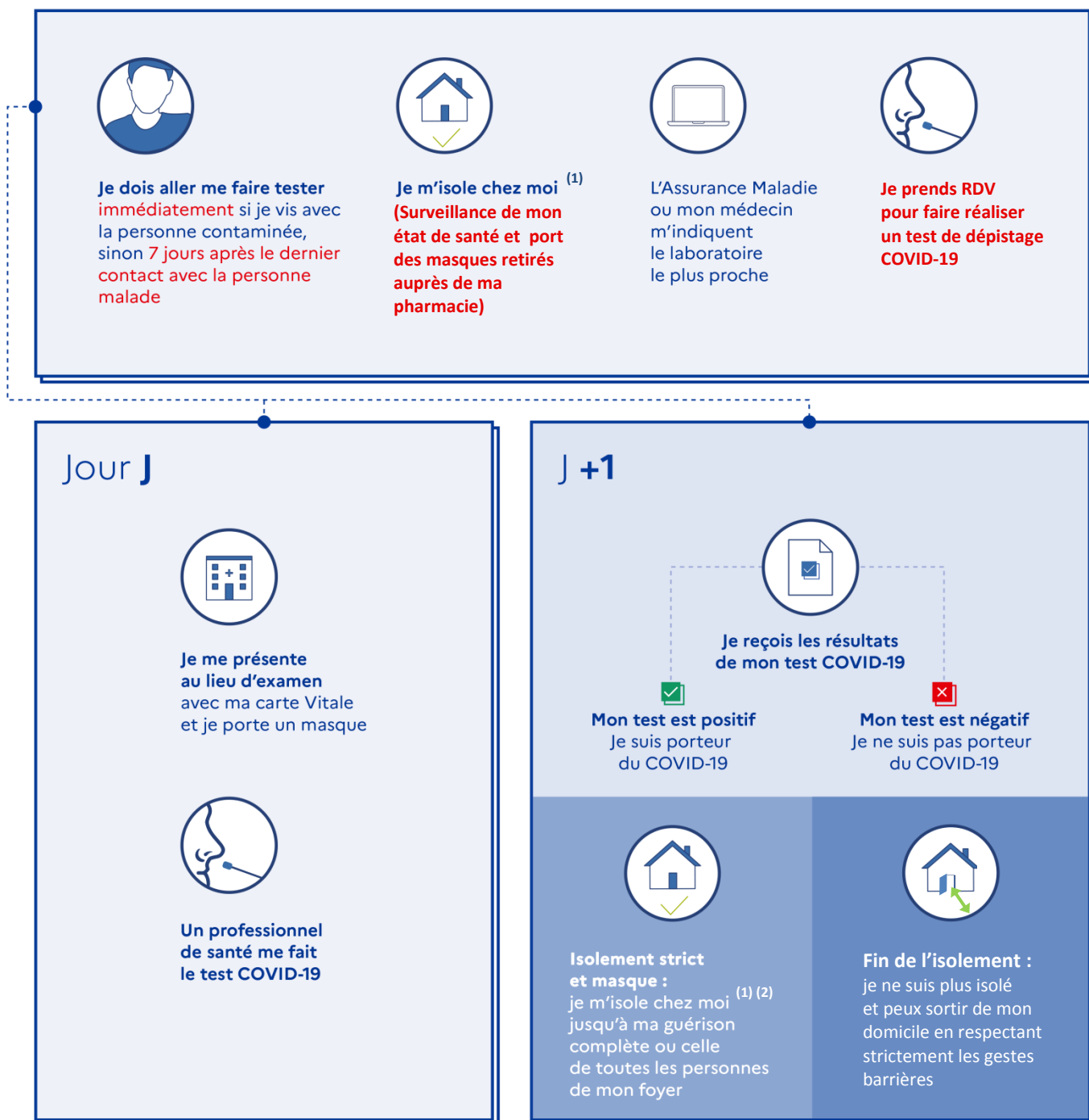
Je suis guéri,
je sors de mon isolement,
je porte un masque

EN RÉSUMÉ

3 Je suis une personne contact d'un cas de COVID-19

Je suis informé par un appel que j'ai été en contact proche avec un malade

J'accède à un test



(1) Si l'isolement est impossible à domicile, le préfet de département propose un lieu d'isolement.

(2) L'assurance me téléphone pour identifier les cas contacts.